

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

sera commencée immédiatement, et le soussigné sera prêt à entendre tous ceux qui désireront lui exposer les raisons qu'ils ont à invoquer à l'appui de leurs demandes d'indemnisation.

"W. L. MACKENZIE KING,

*" Commissaire.*

"Daté à Vancouver, ce 21e jour d'octobre 1907."

Le même jour, j'envoyai la lettre suivante à M. George Cowan, conseil du Roi, avocat de la ville de Vancouver:

"VANCOUVER, C.-B., 21 octobre 1907.

"MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que, ayant été nommé commissaire, sous l'empire de la loi des enquêtes, statuts revisés, chapitre 104, pour déterminer les pertes subies par les Japonais lors des récentes émeutes qui ont eu lieu à Vancouver, j'ai donné aujourd'hui même avis public à tous ceux qui ont des réclamations à présenter que je serai à la salle Pender, rue Pender, entre 10.30 heures de l'avant-midi et 4.30 heures de l'après-midi, mardi, mercredi et jeudi, les 22, 23 et 24 courants, pour recevoir ces réclamations, qu'aucune réclamation qui n'aura pas été produite dans ce délai ne sera examinée, que l'enquête sur les dites réclamations sera commencée immédiatement et que je serai prêt à entendre tous ceux qui désireront m'exposer les raisons qu'ils ont à invoquer à l'appui de leurs demandes d'indemnisation.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre obéissant serviteur,

"W. L. MACKENZIE KING,

*" Commissaire.*

"M. GEO. COWAN,

"Avocat de la ville de Vancouver,

"Vancouver, C.-B."

La Commission siégea dans la salle Pender, rue Pender. La première séance eut lieu le mardi 22 octobre, dans l'après-midi. A partir de ce jour-là, elle siégea sans interruption les 23, 24, 25, 26, 30 et 31 octobre et les 1, 2, 4 et 5 novembre. Pendant tout ce temps-là, il y eut presque constamment deux séances par jour, une l'avant-midi et une autre dans l'après-midi, M. Howard J. Duncan, avocat, représentait le gouvernement japonais. Comme le gouvernement canadien n'était pas représenté, les réclamants et les témoins furent interrogés par moi en ma qualité de commissaire. M. Duncan présenta les réclamations et posa aussi des questions aux témoins. M. Cowan, l'avocat de la ville de Vancouver, était présent à l'ouverture de l'enquête, mais il déclara que, vu qu'il s'agissait d'estimer les dommages qui avaient été causés et non pas de déterminer sur qui devait retomber la responsabilité de ces dommages, il avait reçu instruction des autorités municipales de ne pas comparaître. M. Morikawa, consul du Japon, assista à toutes les séances, mais il se borna à dire quelques mots au sujet des réclamations qui avaient été produites devant la Commis-